

CONSEIL MUNICIPAL du 2 novembre 2020 à 19H30 mn

Présents	DALLET Jacky, SOULARD Catherine, GUERY Francis, FONTENY Natacha, CARTEAU Anthony, JOSSET Nicole, COLONNIER Richard, METAYER Stéphane, ROUSSELOT Catherine, BOUDAUD Christina, BREMAND Géraldine, ALLIN Nicolas, BARRETEAU Angéline, BERNARD Emeline, LAGET Steven
Absents excusés	Claudine RAGON avec pouvoir à Christina BOUDAUD, Wilfried DAHERON avec pouvoir à Francis GUERY, Benjamin ARRIVE, Laurent VINET avec pouvoir à Angéline BARRETEAU
Secrétaire de séance	Anthony CARTEAU
Date de convocation	28 octobre 2020
Compte rendu du	5 octobre 2020 approuvé à l'unanimité

Présentation du projet de station d'épuration (intervention du service assainissement de la Communauté de Communes et du bureau d'études SICAA)

- Rappel des 3 scénarios établis dans l'étude de faisabilité de 2014 pour retenir l'implantation du nouvel outil sur le site existant.
- Définition de la capacité nominale future
- Evolution et/ ou changement des outils existants (poste de refoulement et station)
- Coûts d'investissement et d'exploitation
- Planning (projet à la réception des ouvrages) : fin 4^{ème} trimestre 2020 / début 2^{ème} semestre 2022

Minute de silence en hommage à Samuel Paty

Finances – Administration Générale – Personnel

75-2020 - Décision modificative budgétaire n° 1- budget général : Afin d'intégrer les travaux de rénovation du logement n° 1 du logis, le conseil approuve la décision modificative ci-dessous nécessaire pour le budget.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses Imprévues (investissement)	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-41 : LE LOGIS	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

76-2020 – Tarifs municipaux : Le conseil fixe comme suit les tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2021 :

SALLES	Habitants Commune	Habitants hors commune	Associations
Salle des Mésanges (80 personnes)	145 €	165 €	L'ensemble des salles est mis à disposition gratuitement des associations pour leurs activités et manifestations
le 2 ^{ème} jour consécutif	115 €	135 €	
Préparation salle la veille en cas de disponibilité	50 €	50 €	
Salle Multi associations (50 personnes)	100 €	120 €	
le 2 ^{ème} jour consécutif	80 €	100 €	
Salle du Logis (50 personnes)	100 €	120 €	
le 2 ^{ème} jour consécutif	80 €	100 €	
Préparation salle la veille en cas de disponibilité	50 €	50 €	
Vin d'honneur pour toutes les salles	50 €	65 €	
Arrhes pour toutes les salles, sauf vin d'honneur	25 €	25 €	
Ensemble des salles	Activités dispensées par des personnes autres : 5 € la séance		
Forfait ménage de l'ensemble des salles	Un forfait de 150 € sera encaissé par la collectivité si les salles ne sont pas rendues propres et nécessitent une intervention des services techniques		
Forfait poubelle de l'ensemble des salles	Un forfait poubelle de 15 € sera encaissé par la collectivité si un dépôt supplémentaire de sacs est effectué en dehors de la poubelle mise à disposition		
MATERIEL COMMUNAL			
Sono + 2 micros HF (particuliers et associations)	25 € pour les particuliers et gratuité pour les associations. Une participation forfaitaire de 500 € sera encaissée par la collectivité si le matériel a été endommagé		
Sono portative + micro (associations)	Mis gratuitement auprès des associations. Une participation forfaitaire de 500 € sera encaissée par la collectivité si le matériel a été		

	endommagé Les particuliers ne disposent pas de ce matériel	
Vidéo projecteur + écran (associations)	Mis gratuitement auprès des associations. Une participation forfaitaire de 500 € sera encaissée par la collectivité si le matériel est endommagé. Les particuliers ne disposent pas de ce matériel	
REGIE PHOTOCOPIES		
	Associations de la Commune	Particuliers
Fourniture du papier	Par les associations	Par la mairie
Copie 1 face A5, A4 & A3 noir et blanc, et couleur	Gratuite pour le noir et blanc 0.20 € pour la couleur	0.20 € la copie noir et blanc, couleur
Copie recto verso pour A5, A4 & A3 noir & blanc, couleur		0.30 € la copie noir et blanc, couleur
Copie recto verso A5, A4 & A3 noir et blanc (Décès)	0.10 € de la copie recto-verso seulement réservé : - aux familles dont le défunt habite St-André - aux habitants de St-André ayant un lien de parenté avec la personne décédée (parent ou enfant) si cette dernière habite hors commune	
CIMETIERE		
	Durée concession	Tarifs
Emplacement (2m ²) - concession	30 ans	100 €
Colombarium – 1 ^{ère} occupation		380 €
Colombarium – concession en plus (plaque incluse)	30 ans	100 €
Jardin du souvenir – dispersion (plaque incluse)		50 €
DIVERS		
Plaque de voirie (numéro de maison)		15 €

Plan Communal de Sauvegarde : Présentation au Conseil des différents volets du P.C.S de notre commune et mise à jour.

77-2020 - Règlement intérieur : En application de l'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal doit adopter un règlement intérieur qui fixe les modalités de son fonctionnement ainsi que les droits des élus au sein de cette assemblée.

Ce document constitue la référence pour les élus et permet aux membres du Conseil Municipal de remplir leur mandat de façon efficace et démocratique et précise les éléments suivants :

- Organisation des séances du conseil municipal
- Tenue des séances du conseil municipal
- Organisation des débats
- Bureau municipal et Commissions
- Règlement intérieur (modification et application)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le règlement intérieur pour la période 2020-2026.

78-2020 – Instauration d'une possibilité de versement de la prime exceptionnelle prévue par le décret n° 2020-570 au profit des agents municipaux : Le Gouvernement a légiféré sur la possibilité de mettre en place une prime exceptionnelle (1 000 € par agent) au profit du personnel considéré comme particulièrement mobilisé pendant la période du confinement (17 mars au 11 mai), dont les fonctions ont nécessité un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail, en raison des *sujétions* exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité des services.

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité, au regard des consignes nationales, a mis en place son plan de continuité d'activités au 1^{er} jour du confinement pour les services techniques et administratifs ; le service de restauration scolaire ayant complètement arrêté son activité pendant cette période.

Avec un agent absent pendant cette période, les services techniques ont dû redoubler d'effort pour gérer la continuité des tâches essentielles d'entretien. Pour l'administratif, que ce soit en présentiel ou en télétravail, il a fallu une adaptabilité et réactivité de tous les instants pour faire face aux nombreuses sollicitations reçues de tout part.

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité, la possibilité du versement d'une prime exceptionnelle dans la limite du plafond de 1000 € par agent, pour le personnel de la commune de ST ANDRE GOULE D'OIE qui a été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid19 selon les modalités fixées par le décret n° 2020-570.

Affaires scolaires – Action sociale – Personnes âgées

79-2020 - Ecoles publiques (participations Chavagnes et Saint-Fulgent) : Pour l'année scolaire 2019/2020, le conseil décide de verser à la Commune de :

- Saint-Fulgent, la somme de 8 217.04 € pour les 13 enfants de St-André scolarisés.
- Chavagnes-en-Paillers, la somme de 4 020 pour les 6 enfants de St-André scolarisés.

Commission du 28 octobre 2020 : Restitution du compte-rendu par Cathy SOULARD

Locatifs Compagnie du logement : Ces logements sociaux sont soumis à des conditions de ressources pour les bénéficiaires
Rencontre OGEC/Mairie : 9 novembre 2020 – 18H30

Aménagement – Urbanisme – Environnement

Urbanisme : Le Conseil prend connaissance des différents dossiers d'urbanisme déposés depuis le 5 octobre dernier.

80-2020 - Attribution du marché pour l'aménagement d'un local de services : Monsieur le Maire rappelle la consultation lancée pour l'aménagement d'un local de services dans un local communal situé au 1, allée des tilleuls à ST ANDRE GOULE D'OIE avec une réception des offres fixée au 15 octobre 2020. Le marché comprenait 6 lots pour une estimations globale de 60 000 €. 8 offres ont été reçues.

Le Conseil, après avoir pris connaissance de l'analyse des offres élaborée par DGA Architectes, maître d'œuvre de cette opération décide :

- compte-tenu de l'absence d'offre sur le lot N° 1- Gros Œuvre – Démolition – Terrassement – VRD, de le déclarer infructueux et de le relancer.

- de retenir pour les autres lots, les entreprises suivantes :

LOT	Nature du lot	Entreprise	Montant HT
2	Menuiseries extérieures – Menuiseries intérieures – Serrurerie	GODARD Menuiserie - ST FULGENT	20 496.00 €
3	Cloisonnement – Isolation – Plafond	AFFLUX PLAK - BEAUREPAIRE	5 926.44 €
4	Revêtement sols scellés	CAILLAUD/VRIGNAUD - LES HERBIERS	1 949.44 €
5	Peinture – Revêtement sols collés - Nettoyage	JOBARD - LA VERRIE	3 131.93 €
6	Plomberie – Sanitaires – Ventilation – Chauffage	AMIAUD- LES BROUZILS	11 192.21 €

Petite enfance – Action jeunesse – Culture

Conseil Municipal Jeunes du 21 octobre 2020 : Restitution par Natacha FONTENY. Présentation du nouveau CMJ et des actions à venir.

COVID : Les activités de l'école de sports, de la bibliothèque et du RAM sont suspendues avec le confinement.

Anim'Jeunes : Réunion le 19 novembre 2020 – 18H30 pour le programme d'activités 2021

Commission du 15 octobre 2020 : Restitution du compte-rendu

Communication – Associations – Sports – Loisirs

Bulletin : Présentation du SAGO News par Anthony CARTEAU

Réunion de commission : 17 novembre 2020 à 18H30mn

Décorations de Noël : Rencontre des bénévoles, commande des illuminations.

Voirie et chemins ruraux

Questions diverses

Compte-rendu des commissions intercommunales :

Commission tourisme – sports – équipements sportifs du 6 octobre 2020 : Restitution par Richard COLONNIER

Commission assainissement : Restitution par Francis GUERY

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations : Le Conseil prend connaissance des différentes décisions prises par Monsieur le Maire depuis la dernière séance.

Prochaine réunion du conseil municipal : Lundi 14 décembre 2020 – 20 heures

Stéphane METAYER pose la question sur la date de parution du calendrier 2021 des réunions de conseil. Ce dernier sera communiqué au conseil de décembre.

Jacky DALLET donne lecture de la lettre ouverte de l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée au soutien aux commerces de proximité, transmise au Gouvernement et aux Parlementaires.

Levée de la séance : 22H20 mn

A Saint-André-Goule-d'Oie, le 5 novembre 2020

Le Maire : J.DALLET

Le Secrétaire de Séance : A.CARTEAU